

Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2024

Le projet de budget primitif 2024 fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 février 2024 et dont le rapport d'orientations présentait les éléments de contexte et de compréhension du budget principal et des budgets annexes.

Le présent rapport a pour objectif de donner de manière synthétique des explications sur le détail des masses budgétaires.

Un extrait des éditions réglementaires obligatoires complète cette information par la présentation budgétaire par chapitre et par article.

Nota bene : Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.

Tel qu'indiqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la Communauté de Communes Terres Toulouises conserve globalement une bonne situation financière.

Les différents budgets pour 2024 intègrent les conséquences des choix opérés antérieurement, mais doivent aussi permettre de préparer dès maintenant l'avenir.

Dans ce cadre, il est notamment prévu que la Communauté :

- Poursuive ses efforts pour assurer un service public de qualité aux habitants du territoire,
- Conforte et poursuive le développement économique du territoire (requalification du Parc de Haye, de l'ancien campus ONF de Bois-de-Haye, de l'accès au Pôle Jeanne d'Arc, de la reconversion de la future friche militaire de Domgermain...)
- Agisse pour l'aménagement harmonieux et durable du territoire (poursuite du plan climat-air-énergie territorial, accompagnement de nouvelles formes de mobilité, réflexion autour du site de la Rochotte de Pierre-la-Treiche...)
- Mène une politique volontariste et qualitative d'adaptation des services (requalification de la base nautique, relocalisation du Relais Petite Enfance, extension du centre aquatique, restructuration des bâtiments techniques communautaires, accueil d'un établissement public INSERRE...)
- Prolonge sa politique environnementale exigeante et pragmatique (réalisation du programme pluriannuel de travaux d'assainissement, travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, évolution de la gestion des déchets ménagers, rivières...)
- Confirme le choix de la proximité et de la solidarité avec les communes (mutualisation, pacte financier et fiscal...)
- Contribue au rayonnement du territoire grâce au soutien au milieu associatif et aux relations avec les collectivités voisines.

Le présent rapport détaille les ressources et les moyens mis en œuvre.

Budget Principal

LES PRODUITS

Imposition directe (chapitre 731) :

La révision forfaitaire des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation est de +3,9% en 2024 (équivalent à l'évolution annuelle constatée en novembre 2023 de l'indice des prix à la consommation harmonisé).

En 2024, aucune évolution des taux de fiscalité du budget principal n'est prévue. L'état 1259 de notification des bases prévisionnelles et taux de référence a été réceptionné. Le produit fiscal attendu est prévu comme suit :

	TMP depuis 2018 CC2T	Taux moy. nat. CC à FPU *	Bases notifiées pour 2023 en K€	Bases estimées pour 2024 en K€	Produit estimé pour 2024
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22,26%	25,25%	17 379	18 367	4 088 622
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	1,30%	2,91%	56 329	58 263	757 419
Taxe d'habitation sur les rés. sec. (THRS)	10,05%	8,28%	1 708	1 560	156 780
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	2,36%	7,92%	1 305	1 302	31 907
				Réal. 2023	Prév. 2024
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)				1 227 738	1 258 440
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				812 577	812 806
Taxe additionnelle foncière sur le non bâti (TAFNB)				45 983	47 816

* Source : circulaire ministérielle de calcul de la DGF 2023

Le chapitre 731 intègre également la taxe de séjour, reversée intégralement à la Maison du Tourisme, estimée pour 2024 à 50 000 € (y compris taxe additionnelle décidée par le Département de Meurthe-et-Moselle).

Autres impôts et taxes (chapitre 73) :

La fraction de TVA nationale qui a remplacé la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constitue désormais la principale ressource du nouveau « panier fiscal » de la CC2T. **Un ajustement de cette compensation sera opéré par décision modificative en cours d'année.**

A ce stade, c'est un produit de 9 764 980 € attendu en 2024 (pour un montant encaissé de 9 352 290 € en 2023).

Dans l'attente du troisième volet du pacte fiscal et financier entre communes et communauté, le chapitre 73 intègre également les attributions de compensation négatives reversées par les communes : 155 394 €.

Dotations et participations (chapitre 74) :

La principale dotation perçue par la Communauté de communes reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), fortement marquée ces dernières années par la baisse nationale décidée par l'Etat. Elle se compose de deux parts :

- la dotation de compensation, estimée à ce stade à 1 630 524 €, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotation de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution ;
- la dotation d'intercommunalité, estimée à ce stade à 650 515 €.

La CC2T reste dans l'attente de la communication de ces dotations : une décision budgétaire modificative sera par conséquent opérée en cours d'exercice.

Le chapitre 74 intègre les compensations de fiscalité directe versées par l'Etat (attendues à 2 291 279 € pour 2024).

En outre, la CC2T reçoit d'autres dotations et subventions, notamment les aides de la CAF et de la MSA au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye, de Manonville et du Relais Petite Enfance (750 000 € prévus pour 2024), les aides perçues par le chantier d'insertion de la Communauté (275 000 € prévus pour 2024), les aides perçues pour l'aire d'accueil des gens du voyage (50 000 € prévus pour 2024), etc.

Produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Les prévisions comprennent :

- les refacturations aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères et de la mobilité des charges supportées par le budget principal (2 470 000 €) ;
- les produits du centre aquatique Ovive (600 000 €) ;
- les participations des familles au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye et Manonville (230 000 €) ;
- les prestations facturées par le chantier d'insertion (130 000 €) ;
- divers autres produits provenant de la pépinière d'entreprises, des aires des gens du voyage, des services mutualisés, etc. (55 000 €).

Autres produits :

Les recettes prévues au chapitre 75 couvrent notamment les loyers encaissés sur le budget principal, la redevance versée par le concessionnaire du réseau de chaleur, mais aussi les remboursements de l'assurance statutaire.

Les recettes exceptionnelles prévues au chapitre 77 ne couvrent que les mandats annulés sur exercices antérieurs (et, en réalisation uniquement, le produit d'éventuelles cessions d'immobilisations).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 042 intègrent les reprises des subventions d'équipements transférables.

L'excédent de fonctionnement reporté au 002 s'élève à 2 256 193,27 €.

Nota bene : une opération comptable (écriture d'ordre) correspondant à la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées est assurée à compter de 2024 (d'où une hausse des crédits proposés au chapitre 042).

Chap.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget cumulé 2023 (y compris DM et VC)	Réalisé 2023	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2024	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 700 164,08	1 700 164,08	100,0%	2 256 193,27	+32,7%	+32,7%
013	Atténuation de charges	75 000,00	92 350,29	123,1%	80 000,00	+6,7%	-13,4%
70	Produits du domaine et ventes diverses	3 240 000,00	3 261 462,06	100,7%	3 485 000,00	+7,6%	+6,9%
731	Imposition directe	9 537 505,00	9 537 505,00	100,0%	9 999 927,00	+4,8%	+4,8%
73	Impôts et taxes	6 862 729,00	7 125 813,80	103,8%	7 203 790,00	+5,0%	+1,1%
74	Dotations et participations	5 598 834,00	5 953 164,27	106,3%	5 870 000,00	+4,8%	-1,4%
75	Autres produits de gestion courante	360 828,00	421 681,98	116,9%	250 000,00	-30,7%	-40,7%
77	Produits exceptionnels	15 693,20	13 693,20	87,3%	2 000,00	-87,3%	-85,4%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00		0,00		
	REC. REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 390 753,28	28 105 834,88	102,6%	29 146 910,27	+6,4%	+3,7%
	<i>Rec. réelles hors résultat antérieur reporté</i>	<i>25 690 589,20</i>	<i>26 405 670,80</i>	<i>102,8%</i>	<i>26 890 717,00</i>	<i>+4,7%</i>	<i>+1,8%</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	306 646,27	95,8%	810 000,00	+153,1%	+164,1%
	REC. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	320 000,00	306 646,27	95,8%	810 000,00	+153,1%	+164,1%
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 710 753,28	28 412 481,15	102,5%	29 956 910,27	+8,1%	+5,4%

LES CHARGES

Chap.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget cumulé 2023 (y compris DM et VC)	Réalisé 2023	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2024	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
011	Charges à caractère général	3 150 000,00	2 816 116,29	89,4%	3 410 000,00	+8,3%	+21,1%
012	Charges de personnel	6 460 000,00	6 314 707,27	97,8%	7 030 000,00	+8,8%	+11,3%
014	Atténuation de produits	10 569 615,00	10 538 691,40	99,7%	10 640 000,00	+0,7%	+1,0%
65	Autres charges de gestion courantes	3 300 507,08	3 201 541,08	97,0%	3 340 000,00	+1,2%	+4,3%
66	Charges financières	185 000,00	172 590,13	93,3%	175 000,00	-5,4%	+1,4%
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,0%	15 000,00	-25,0%	
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00		0,00		
	DEP. REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 685 122,08	23 043 646,17	97,3%	24 610 000,00	+3,9%	+6,8%
023	Virement à la section d'investissement	2 799 938,00	0,00	0,0%	3 994 910,27	+42,7%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 225 693,20	1 225 306,83	100,0%	1 352 000,00	+10,3%	+10,3%
	DEP. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 025 631,20	1 225 306,83	30,4%	5 346 910,27	+32,8%	+336,4%
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 710 753,28	24 268 953,00	87,6%	29 956 910,27	+8,1%	+23,4%

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Le chapitre 011 comporte notamment les prévisions suivantes :

- 844 400 € au titre des fluides (eau et assainissement, électricité, réseau de chaleur et carburants), majoritairement pour le centre aquatique Ovide, mais également pour les services techniques, les bâtiments du siège, de la zone tertiaire du bâtiment dit 001, pour les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage, les crèches et pour l'éclairage des zones économiques communautaires ;
- 663 745 € au titre des cotisations au Pays Terres de Lorraine, aux organismes satellites (Maison du Tourisme, Mission Locale, ADSN), à l'agence de développement Lorr'up, aux instances représentatives et de conseil (ADM54, ADCF, Espaces & Territ.), ainsi qu'au titre de la participation de la CC2T au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) pour le Système d'Information Géographique ;
- 334 222 € au titre des différents contrats de maintenance, d'entretien et de téléphonie ;
- 280 000 € au titre de la contribution au service pluvial (contribution forfaitaire versée au budget annexe de l'assainissement) ;
- 256 714 € au titre des divers achats (équipements et fournitures des services techniques, alimentation et couches des crèches de Bois-de-Haye et Manonville, fournitures d'entretien des lieux recevant du public, fournitures administratives) ;
- 50 000 € au titre des récupérateurs d'eau de pluie qui pourront être revendus à des conditions avantageuses ;
- 191 850 € au titre des assurances multirisques et statutaires ;
- 789 069 € au titre des autres prestations externalisées et divers impôts locaux, taxes et versements assimilés.

Charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel s'établissent en prévision à 7M€, soit 28,6% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (la moyenne nationale des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique se situe à 41,4% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2023 »).

Il importe de préciser que le budget principal porte la masse salariale de l'ensemble des services, celle-ci faisant l'objet d'une refacturation partielle aux budgets annexes. Hors budgets annexes, la masse salariale s'établit à environ 4,56M€.

L'évolution de la prévision de la masse salariale de la Communauté pour 2024 a été exposée lors du débat d'orientations budgétaires. Elle tient notamment compte des créations de postes proposées :

- 0,5 ETP -*équivalent temps plein*- dans le cadre de la montée en puissance de la Maison Sports Santé,
- 1 ETP au titre du volet enfance/jeunesse de Convention Territoriale Globale (CTG),
- 4 ETP transférés du prestataire vers la régie eau-assainissement en anticipation du futur marché de prestations,
- 1 ETP pour suivre les nouvelles installations d'assainissement,
- 1 ETP possible pour venir compléter l'accueil au siège et au service des ressources humaines,
- 1 ETP pour permettre de pérenniser jusqu'à sa retraite une agente d'entretien en contrat d'insertion,
- un renfort de personnel ponctuel du service des ordures ménagères.

La prévision doit également tenir compte de l'impact en année pleine des modifications intervenues au cours de l'année 2023, de l'attribution réglementaire de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble des agents (fonctionnaires et contractuels), de la mise en œuvre d'un régime d'astreintes pour le service technique du centre aquatique d'Ovive, de la rémunération des temps d'habillage imposés pour certaines catégories de personnel suite aux dispositions adoptées dans le cadre du règlement intérieur, de la hausse du taux de cotisation au titre de la prévoyance des agent(e)s et de la progression de carrière des agents (« glissement vieillesse / technicité »).

L'éventualité d'une nouvelle revalorisation du point d'indice en 2024 n'a pas été intégrée à ce stade.

Atténuations de produits (chapitre 014) :

Les atténuations de produits, stables, comprennent :

- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée à l'ensemble des communes, soit 779 553 € en 2024 ;
- les attributions de compensation positives versées aux communes maintenues à 8 091 933 € ;
- le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (neutralisation financière de la réforme de la taxe professionnelle), définitivement arrêté à 1 309 862 € ;
- le prélèvement opéré au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimé à ce stade à 315 000 €, dont il est de nouveau proposé une prise en charge intégrale par la CC2T ;
- une régularisation défavorable au titre d'un trop versé de produit de TVA en 2023 pour 81 034 € ;
- le reversement de la taxe de séjour perçue (y compris taxe additionnelle mise en œuvre par le Département de Meurthe-et-Moselle en 2024), recette affectée à la Maison du Tourisme des Terres Toulaises.

Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :

Les autres charges de gestion courante comprennent en premier lieu des participations obligatoires :

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 1 800 635 € ; dont la hausse importante liée au nouveau mode de calcul est lissée sur 20 ans,
- la contribution au Syndicat Mixte Grand Toulais (SMGT) : 880 000 € (à confirmer) ;
- la contribution à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon : 157 137 € ;
- les contributions à la Métropole Sud Lorraine et au Sillon Lorrain : 70 991 € au total ;
- les contributions au Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et à l'EPA Dév.54 : 6 000 €.

Les indemnités des élus et leurs frais de mission et de formation sont également imputés au chapitre 65, pour une prévision à hauteur de 253 000 € en 2024.

Les autres subventions de fonctionnement représentent un montant de 75 500 € qui couvre l'enveloppe d'aide aux projets associatifs d'intérêt communautaire, l'accompagnement à la commune de Toul pour l'animation du dispositif OPAH RU, l'abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la Mission Locale...

Sont également prévus 96 737 € de charges diverses (logiciels en ligne, créances éteintes...).

Charges financières (chapitre 66) :

La prévision en matière de charge de la dette peut être arrêtée à 175 000 € grâce au maintien de taux bas. Pour mémoire, l'encours de dette du budget principal s'élève à 5 498 628,34 € au 1^{er} janvier 2024, essentiellement lié au financement du centre aquatique Ovive.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Les charges exceptionnelles ne concernent plus qu'une prévision pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

Dotations aux provisions (chapitre 68) :

Il n'est pas prévu de constitution de provision au stade du vote du budget primitif.

Virement à la section d'investissement (chapitre d'ordre 023) :

Le virement de section à section, prévu dans le cadre de l'équilibre budgétaire de chacune des sections, n'est jamais réalisé, ce qui doit être pris en compte lorsque l'on observe le taux de variation global entre réalisé 2023 et prévision 2024.

Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre d'ordre 042) :

La prévision correspond aux dotations aux amortissements liées aux biens actuellement intégrés à l'inventaire et la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2024	Chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2024
			001	Solde d'exécution reporté	896 281,36
024	Produits des cessions	150 000,00	16	Emprunt et dettes assimilées	485 000,00
10	Reprise sur apports, dot. et rés.	2 279 335,20	20	Immobilisations incorporelles	668 800,73
13	Subventions d'invest. reçues	1 343 548,07	204	Subventions d'équipement versées	87 388,67
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	21	Immobilisations corporelles	1 164 158,78
27	Autres immo. financières	39 336,00	23	Immobilisations corporelles en cours	450 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 400 000,00	27	Autres immobilisations financières	2 164 500,00
	RECETTES REELLES D'INV	5 212 219,27	OPI.	Opérations individualisées	2 433 000,00
021	Virement de la section de fonct.	3 994 910,27		DEPENSES REELLES D'INV	9 749 129,54
040	Op. d'ordre de transfert entre sect.	1 352 000,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	810 000,00
041	Opérations patrimoniales	750 000,00	041	Opérations patrimoniales	750 000,00
	RECETTES D'ORDRE D'INV	6 096 910,27		DEPENSES D'ORDRE D'INV	1 560 000,00
TOT.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 309 129,54	TOT.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 309 129,22

Le projet de budget principal intègre notamment en dépenses d'investissement (*crédits nouveaux + reportés*) :

- Le remboursement en capital de la dette (480 000 €)
- Le portage sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Dommartin-lès-Toul des opérations de réaménagement de l'avenue Leclerc relevant de sa compétence (1 400 000 € en dépenses et recettes)
- Le versement d'une avance sur la participation du concédant aux aménageurs au titre du Parc de Haye (900 000 €), au titre de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Espace K (300 000 €), au titre de la zone du Génie (150 000 €) et en anticipation de la future friche militaire de Domgermain (400 000 €)
- Une nouvelle avance versée au budget annexe du Pôle Industriel Toul Europe (800 000 €)
- Des études et premières interventions pour l'opération de réhabilitation du pôle Jeanne d'Arc (360 000 €)
- Des acquisitions de terrains complémentaires pour l'assiette du projet INSERRE (96 776 €) et site de la Rochotte à Pierre-la-Treiche (30 000 €), la démolition des bâtiments MRAI sur la zone du Génie (86 596 €)
- Une enveloppe permettant d'engager les travaux de réhabilitation de la base nautique d'aviron André Vecker (400 000 €), de poursuivre le projet d'extension du centre aquatique (250 000 €) et celui du nouveau bâtiment du service technique intercommunal (140 000 €)
- La poursuite des études et interventions en matière de rivières et Espaces naturels sensibles (765 148 €), avec notamment la renaturation de l'Esch et de ses affluents, ainsi que les travaux de Gye, cofinancée à 80%
- Des études pour le futur schéma directeur de gestion des eaux pluviales et diverses interventions dont la première tranche de travaux relative à la résolution des problèmes au fossé du gué (675 989 € au total)
- Des équipements et aménagements au sein des structures de la petite enfance, dont des crédits pour la relocalisation du Relais Petite Enfance (438 902 €)
- L'enveloppe au titre des aides versées en matière d'habitat (182 388 €)
- Une première enveloppe pour l'installation de vidéosurveillance au sein des zones d'activité (150 000 €)
- Des investissements nécessaires au service mutualisé du ST2i – tracteur, tondeuse, remorque... (132 456 €)
- Les investissements annuels nécessaires au maintien du centre aquatique Ovive (126 940 €)
- L'engagement de la réalisation du règlement local de publicité intérieure et les révisions à apporter au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (76 500 €)
- Le reversement aux communes des aides du Syndicat Départemental d'Electricité (75 000 €)
- L'entretien des vélo routes voies vertes (10 000 €)
- Une nouvelle enveloppe affectée à l'amélioration de la performance énergétique des différents bâtiments de la CC2T (120 000 € en 2024)

La section d'investissement est financée par :

- les excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) ;
- le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements ;
- des subventions d'équipement et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à partir des dépenses éligibles prévues au projet de budget 2024 ;
- les remboursements d'avances versées ;
- **sans nouveau recours à l'emprunt pour 2024.**

Les budgets annexes

ORDURES MENAGERES

Après les changements importants opérés en 2023 sur les modalités de collecte (une semaine sur deux pour les bacs d'ordures ménagères résiduelles), de tri (séparation des recyclables fibreux et non fibreux), et de tarification (hausse des tarifs de la part incitative et décision de soumettre l'ensemble des entreprises à la TEOMi à compter de 2024), l'année 2024 a démarré avec un nouveau changement de taille : le tri des biodéchets appliqués à tous, ce qui signifie pour la collectivité l'obligation de proposer des solutions, afin que ce tri soit possible pour chaque foyer, qu'il soit situé en zone rurale ou urbaine.

Cette nouvelle donne nationale a évidemment un coût et un impact pour le budget annexe du service public de gestion des déchets de la CC2T : déploiement des composteurs collectifs et des abri bacs sur l'ensemble du territoire communautaire, avec mise en place des opérations de vérification et d'entretien pour les premiers et de collecte par un prestataire pour les seconds.

Cela étant, ces efforts consentis au niveau collectif et individuel ont un impact positif sur le volume de déchets ménagers produit à l'échelle des Terres Toulaises.

Ainsi, l'ajustement des dépenses (évolution des marchés, coûts de collecte et traitement des biodéchets, opérations de maintenance et de renouvellement des conteneurs, renfort ponctuel en personnel pour faire face aux besoins) s'accompagne d'une évolution logique des recettes (augmentation nationale des bases foncières de +3,9%, baisse du produit de la part incitative liée à la diminution du volume de déchets ménagers collectés, augmentation de l'assiette de la part fixe de TEOM liée à la taxation des professionnels mais diminution subséquente du produit de la redevance spéciale...).

Du fait de la diminution des volumes collectés, la part incitative, qui s'inscrit dans un objectif de réduction des déchets ultimes, d'encouragement au tri et à la réduction des déchets, afin d'améliorer l'impact environnemental de la production de déchets et de mieux en maîtriser le coût, devrait redescendre de 28% du produit total de TEOMi à environ 22% en 2024.

Parallèlement, la collectivité poursuit le déploiement des plateformes de déchets verts (deux à rénover à Foug et Domgermain en 2024 et trois nouvelles restant à créer). Par ailleurs, sept établissements publics de coopération intercommunale de Meuse et Meurthe-et-Moselle se regroupent pour maîtriser sur le long terme le coût du traitement des OMR avec la création d'un nouvel incinérateur mutualisé à l'horizon 2027, pour laquelle la procédure de choix des candidats est en cours.

Pour autant et malgré les actions entreprises, les recettes de fonctionnement de l'exercice hors reports ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement de l'exercice, l'équilibre de ce budget annexe étant assuré par la consommation progressive des excédents reportés (1,6M€ fin 2021 et 1,1M€ fin 2023).

Compte tenu de ces différents éléments, il est proposé un maintien des taux de TEOM 2023 en 2024.

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement tient compte des tarifs réhaussés en fonction de l'évolution de l'inflation constatée suivant l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) entre octobre 2022 et octobre 2023 soit 4,5 % sauf pour les communes de Bois-de-Haye et Aingeray dont le tarif a rejoint le prix harmonisé en 2024.

L'année 2023 était atypique du fait de la gestion particulière des boues ; aussi les dépenses prévues pour 2024 se maintiennent globalement malgré certains postes en nette progression (notamment indexation de marché, préparation à reprise de prestations en régie...).

En matière d'investissements, le projet de budget pour 2024 intègre notamment :

- Le solde d'opérations engagées en 2023 (272K€ de restes à réaliser et 34K€ pour l'opération de Boucq),
- L'assainissement de communes non assainies :
 - « Terres Toulaises Nord » (58% de 7,3M€),
 - Bouvron (582K€),
 - Laneuveville-d.-Foug (440K€)
- En matière de gestion patrimoniale des réseaux, la programmation des travaux est établie en lien avec les projets des communes. C'est une enveloppe de 959K€ HT qui est projetée..

Il n'est pas prévu de nouveau recours à l'emprunt pour 2024 à ce stade. Une décision budgétaire modificative pourra être proposée le cas échéant en fonction du rythme de mise en œuvre du programme d'investissement.

EAU POTABLE

Après une première phase de maintien général des tarifs durant trois ans, l'évolution du prix de l'eau a fait l'objet d'une décision en décembre 2022, la démarche d'harmonisation tarifaire débutée en 2023 s'étant poursuivie en 2024.

Les dépenses prévues pour 2024 sont en progression notable (notamment indexation de marché, préparation à reprise de prestations en régie...).

En matière d'investissements, le projet de budget pour 2024 intègre notamment :

- Les diverses opérations engagées en 2023 (123K€ de de restes à réaliser)
- Des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Parc de Haye (493K€ HT de crédits pour 2024 pour un programme de 4,1M€ HT), de Lagney et Ménil-la-Tour via Lucey (520K€ HT) et la préparation des étapes ultérieures
- Une programmation de gestion patrimoniale, accompagnement des communes et sécurité (1,1M€ HT).

Il n'est pas prévu de nouveau recours à l'emprunt pour 2024 à ce stade. Une décision budgétaire modificative pourra être proposée le cas échéant en fonction du rythme de mise en œuvre du programme d'investissement.

MOBILITE

Dans le cadre de la délégation de service public, les dépenses directes du service et le produit de la billetterie ne sont plus portés par ce budget annexe mais par la société du délégataire, Terres Toulaises Mobilité, à laquelle la CC2T reverse une subvention forfaitaire d'exploitation. Celle-ci s'élève à 2,89M€ en 2024 (+6%). Le financement du budget annexe de la mobilité est principalement assuré, sans dotation du budget principal, par :

- le Versement Mobilité (VM), au taux de 0,55%, des employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus, estimé provisoirement et prudemment à ce stade à 1,68M€ ;
- la compensation reversée par la Région Grand Est conformément à la délibération du 7 février 2019 (1,52M€) ;
- l'excédent d'exploitation reporté (1,97M€).

En plus des services de transports publics collectifs (transports scolaires, lignes régulières, transport à la demande) proposés quotidiennement sur les 41 communes du territoire par le réseau communautaire Colibri, la CC2T engage des actions complémentaires à l'offre de transport public : réalisation d'aires de co-voiturage, réhabilitation des abribus dans les communes, création de bornes de recharge électrique pour les véhicules...

Les modalités de mise en œuvre de la réalisation du schéma des pistes cyclables en vue d'améliorer les mobilités du quotidien va être réinterrogé, avec de premières réalisations engagées en 2024.

PÔLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

En plus du budget spécifique de ZAC (zone d'aménagement concerté) de l'espace K, porté par le concessionnaire SEBL, la Communauté a confié à l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) une opération de portage foncier sur le Pôle Industriel Toul Europe (PITE) pour la commercialisation auprès des prospects qui n'est pas assurée directement par l'EPFL. Par ailleurs, diverses opérations sont assurées directement sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Les dépenses nouvelles sont estimées pour 2024 à hauteur de 1,3M€ et des ventes de terrain sont envisagées à hauteur de 0,5M€, ce qui nécessite une avance du budget principal de 0,8M€. L'équilibre financier de l'opération sera vérifié dans la durée.

ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES

La zone artisanale de Noviant-aux-Prés accueille deux sociétés et fait l'objet d'un budget annexe spécifique assujéti à la TVA. Ce budget est financé par les loyers et charges des locataires. Les dépenses correspondent aux frais d'entretien et aux investissements nécessaires pour cette zone.

L'ancien siège des Côtes en Haye doit faire l'objet d'une acquisition par ce budget annexe.

La reprise de la toiture amiantée est de nouveau à l'étude pour une réalisation courant 2025.

BALANCES GENERALES ET EDITIONS DETAILLEES**BUDGET PRINCIPAL****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	11 309 129,54	11 309 129,54
Fonctionnement	29 956 910,27	29 956 910,27
TOTAL	41 266 039,81	41 266 039,81

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	9 749 129,54	1 560 000,00	5 212 219,27	6 096 910,27
Fonctionnement	24 610 000,00	5 346 910,27	29 146 910,27	810 000,00
TOTAL	34 359 129,54	6 906 910,27	34 359 129,54	6 906 910,27

BUDGET ORDURES MENAGERES**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 725 871,00	1 725 871,00
Fonctionnement	7 249 758,00	7 249 758,00
TOTAL	8 975 629,00	8 975 629,00

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	1 645 871,00	80 000,00	742 501,00	983 370,00
Fonctionnement	6 291 388,00	958 370,00	7 194 758,00	55 000,00
TOTAL	7 937 259,00	1 038 370,00	7 937 259,00	1 038 370,00

BUDGET ASSAINISSEMENT**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	8 591 354,17	8 591 354,17
Fonctionnement	5 844 584,06	5 844 584,06
TOTAL	14 435 938,23	14 435 938,23

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	7 604 354,17	987 000,00	5 076 587,56	3 514 766,61
Fonctionnement	3 029 817,45	2 814 766,61	5 557 584,06	287 000,00
TOTAL	10 634 171,62	3 801 766,61	10 634 171,62	3 801 766,61

BUDGET EAU**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	4 372 243,88	4 372 243,88
Fonctionnement	7 299 338,61	7 299 338,61
TOTAL	11 671 582,49	11 671 582,49

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	4 052 243,88	320 000,00	1 544 865,61	2 827 378,27
Fonctionnement	4 671 960,34	2 627 378,27	7 179 338,61	120 000,00
TOTAL	8 724 204,22	2 947 378,27	8 724 204,22	2 947 378,27

BUDGET MOBILITE**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 514 031,24	1 514 031,24
Fonctionnement	5 588 120,52	5 588 120,52
TOTAL	7 102 151,76	7 102 151,76

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	1 464 031,24	50 000,00	170 110,72	1 343 920,52
Fonctionnement	4 284 200,00	1 303 920,52	5 578 120,52	10 000,00
TOTAL	5 748 231,24	1 353 920,52	5 748 231,24	1 353 920,52

BUDGET ZAR**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	221 067,73	221 067,73
Fonctionnement	199 592,32	199 592,32
TOTAL	420 660,05	420 660,05

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	221 067,73	0,00	60 225,41	160 842,32
Fonctionnement	38 750,00	160 842,32	199 592,32	0,00
TOTAL	259 817,73	160 842,32	259 817,73	160 842,32

BUDGET PITE
BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 949 636,13	1 949 636,13
Fonctionnement	2 475 128,00	2 475 128,00
TOTAL	4 424 764,13	4 424 764,13

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	277 808,13	1 671 828,00	800 000,00	1 149 636,13
Fonctionnement	1 321 991,87	1 153 136,13	799 800,00	1 675 328,00
TOTAL	1 599 800,00	2 824 964,13	1 599 800,00	2 824 964,13

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CUMULES

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	29 683 333,69	29 683 333,69
Fonctionnement	58 613 431,78	58 613 431,78
TOTAL	88 296 765,47	88 296 765,47

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	25 014 505,69	4 668 828,00	13 606 509,57	16 076 824,12
Fonctionnement	44 248 107,66	14 365 324,12	55 656 103,78	2 957 328,00
TOTAL	69 262 613,35	19 034 152,12	69 262 613,35	19 034 152,12

Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.